



Plan de surendettement refusé suite chômage

Par **arrabella**, le **12/04/2010** à **14:20**

Bonjour,

j'ai eu un dossier de surendettement, je n'ai pas pu respecter mon plan et maintenant que je suis au chômage, on ne l'accepte plus je vais passer en cour de cassation avec l'appui d'un avocat obligatoire. Puis je demander la procédure de redressement personnel, vu que mes revenus sont faibles et que je ne peux faire face à mes dettes de loyer aussi? MERCI de votre réponse SALUTATIONS DISTINGUEES